



Simple réflexions sur une « réforme »

COMMUNICATION D'ANDRE GOOSSE
A LA SEANCE MENSUELLE DU 13 AVRIL 1991

Vous avez tous reçu, chers Confrères, l'article que la *Revue générale* a publié en décembre¹ et mon petit livre sur *La « nouvelle » orthographe*². Je crains de vous ennuyer par des rabâchages. Et pourtant je ne puis vous dire aujourd'hui d'autres choses que celles que j'ai écrites hier.

Que mon essai de démonstration vous ait convaincus ou non, j'espère que vous m'accorderez qu'il était fondé sur des faits, observés à la fois dans le présent et dans le passé.

Quand je relis les textes que les rectifications ont inspirés à leurs adversaires, je trouve aussi beaucoup de redites, mais peu de faits³. C'est encore le cas d'un article publié dans le dernier numéro (1^{er} trimestre 1991) de la revue *Questions de français vivant*⁴ : le directeur de cette revue, André Patris, a demandé à Albert Ginter « une analyse plus approfondie des tenants et aboutissants d'une affaire dont aucun francophone ne peut se désintéresser ».

Cette analyse dite approfondie représente assez bien les diatribes qu'on a pu lire jusqu'à présent. L'auteur affirme dès la première page : « En réalité, c'est la langue française tout entière que certains des promoteurs (pas tous, heureusement)

¹ Sous le titre *Orthographe ! orthographe !*

² La « nouvelle » orthographe. Exposé et commentaires, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1991, 136 pages.

³ Exception notable : Syndicat des correcteurs et des professions connexes de la correction. *Trait d'union, anomalies et caetera*, Castenau-le-Lez, Climats, 1991, 129 pages.

⁴ Le titre même est parlant : *Une OPA sur la langue française ?* Il convient de dire que, dans le même numéro, Michel Trousson et Cléante expriment des points de vue tout opposés à celui-là.

voulaient faire passer à la moulinette de *l'ortographe fonetic*. » Ce en réalité donne le ton. Il s'agit d'abord d'assimiler l'orthographe à *la langue française tout entière*, ensuite de caricaturer les rectifications en évoquant l'ombre sinistre de *l'ortographe fonetic*, enfin de dénoncer un affreux complot. Ces *promoteurs*, il conviendrait de les désigner clairement, puisque, ce noir dessein, selon la phrase qui précède immédiatement celle que j'ai citée, « le proclament ou l'avouent les idéologues qui sont à l'origine de l'affaire ». Qui sont ces idéologues ? Font-ils partie du Conseil supérieur de la langue française ou du comité d'experts qui a préparé le rapport ? Où peut-on lire ces proclamations et ces aveux ?

En induisant en erreur sur le nombre des modifications (Albert Ginter parle plus loin « du nombre considérable de mots qui allaient changer de visage ») et surtout sur leur portée, on a semé l'inquiétude parmi les usagers. Les opposants actifs ont regroupé les inquiets dans une *Association pour la sauvegarde de la langue française*. Le titre est révélateur. « Êtes-vous pour la sauvegarde de la langue française ? » Qui pouvait répondre non ? Il eût été plus correct de parler d'une Association pour la sauvegarde de *l'orthographe* française ou, mieux encore, d'une Association pour *l'intangibilité* de l'orthographe française. Cela n'aurait pas, vraisemblablement, mobilisé les foules ni ému les prix Nobel.

Parmi les experts consultés par le Conseil supérieur, il y a les responsables des dictionnaires *Robert*, des dictionnaires *Larousse*, du *Bon usage*, d'Orthotel, le chef-correcteur du *Monde*. Il est difficile d'y voir des ennemis de l'orthographe et, *a fortiori*, du français lui-même. Tous sont pour la sauvegarde de la langue française, à la réserve qu'il s'agit d'un concept bien frileux et bien pessimiste. Un autre des experts, Nina Catach, spécialiste reconnue de l'orthographe et de son histoire, « renvoyant les phonétistes farfelus à leurs chères études », comme disait Philippe de Saint Robert, préfacier de Nina Catach en 1989⁵, a toujours prêché pour qu'on laisse à l'orthographe son autonomie par rapport à la prononciation. Mais non pour une orthographe intangible.

Albert Ginter cite Jean d'Ormesson : « Qui réforme l'orthographe ? Ce n'est ni le gouvernement, ni les syndicats, ni un comité, ni même l'Académie. C'est le peuple. » J'ai montré ailleurs que, dans ce domaine, l'initiative n'a jamais été laissée au peuple et que l'orthographe a toujours été le fait de *décideurs*, l'Académie

⁵ *Les délires de l'orthographe*, Paris, Plon.

prenant ce rôle au dix-septième et surtout au dix-huitième siècle. Quand un individu écrit *charriot ou combatif*, on l'accuse de commettre une faute, mot à consonance morale. Personne ne le loue de faire évoluer l'orthographe et de contribuer à sa réforme.

Partant de la formule de Jean d'Ormesson, Albert Ginter critique la manière dont les choses se sont passées et en profite pour donner, dit-il, une leçon de démocratie : puisque l'orthographe est une question « concernant un nombre considérable d'individus », il aurait fallu que le groupe de travail comptât « un nombre de représentants proportionnel à l'importance de chaque domaine concerné, ce qui entraîne la constitution d'assemblées aussi nombreuses que celles qui composent souvent les congrès ».

Il n'est pas précisé comment seraient désignés ces représentants, notamment ceux du grand-duché de Luxembourg, dont l'absence au Conseil supérieur est explicitement regrettée, ni qui organiserait les réunions (nécessairement nombreuses : je me suis rendu à Paris quasi toutes les semaines, de décembre 1989 à mai 1990) et défraierait toutes ces personnes, venues, non seulement de Luxembourg, mais aussi de Louisiane, de Haïti, de l'île Maurice, du Laos, etc. Bref, cette leçon de démocratie francophone est proprement irréaliste.

Je rappelle la procédure qui a été suivie. Le Conseil supérieur de la langue française⁶ a été créé par le Premier ministre Michel Rocard, comme le Conseil de la langue française de la Communauté française de Belgique a été créé par le ministre-président Philippe Moureaux. Les membres de l'un et de l'autre ont été désignés par le pouvoir. Grâce à Dieu, ni dans l'un ni dans l'autre, l'appartenance politique n'a joué un rôle déterminant. Au Conseil supérieur ont été nommés des hommes de lettres, des hommes de sciences, des hommes d'affaires, etc. : vous en avez la liste dans mon livre. Trois non-Français : une romancière québécoise, un romancier marocain, un philologue belge.

On a désigné aussi des comités d'experts pour chacune des questions dont le Premier ministre avait demandé l'étude : le français dans les médias, le français dans les sciences, le français dans l'industrie, etc. Pour l'orthographe, le comité

⁶ Des organismes concernant la langue française ont été créés par d'autres gouvernements, certains de droite. Je n'ai pas souvenir qu'on ait considéré cela comme des ingérences inacceptables.

était composé de linguistes, notamment de lexicographes, du chef-correcteur du *Monde* et d'un inspecteur général de l'Éducation nationale.

Les experts ont préparé le rapport qui a été soumis au groupe de travail, non pas choisi par le pouvoir (comme dit Albert Ginter), mais auquel étaient invités tous les membres du Conseil (tous ne sont pas venus). Il était présidé par Maurice Druon, secrétaire perpétuel de l'Académie française. Les propositions des experts ont été approuvées par le groupe de travail, puis par la Commission du dictionnaire de l'Académie française, puis par l'Académie française à l'unanimité des présents. À chaque étape, des suppressions ont été demandées, et des exceptions introduites. Le rapport ainsi amendé a été présenté au Premier ministre Rocard le 19 juin 1990 et approuvé par lui. La version définitive a été publiée dans le *Journal officiel de la République française*, section des Documents administratifs, le 6 décembre.

Un avis avait été aussi demandé au Conseil de la langue française du Québec et à celui de la Communauté française de Belgique, pour ce dernier avec un certain retard qui n'est pas imputable aux responsables du Conseil supérieur.

On a écrit dans le *Monde* du 21 mars dernier : « Les rectifications ont été décidées entre Français après consultation pour la forme de deux experts belge et québécois. » Je proteste, non seulement par vanité, mais surtout parce que les Français ont joué honnêtement la carte francophone. Aux faits déjà mentionnés je me permettrai d'ajouter ceux-ci. Je suis le seul, avec Bernard Cerquiglini, délégué général à la langue française, à avoir pris part à la fois aux réunions des experts, à celles du groupe de travail et à celles du Conseil supérieur, participation effective puisque plus d'un passage de mes rapports préparatoires a été inséré dans le rapport final. Et le 29 novembre 1990, à 19 heures, je reçus sur mon télécopieur la version destinée au Journal officiel du 6 décembre, avec prière d'envoyer mes observations pour le lendemain à 10 heures. J'ai donc consacré le début de la Saint-André jusqu'à quatre heures du matin à lire et à commenter une télécopie longue de neuf mètres...

Si vous avez lu mon livre, vous avez vu que le nombre de mots corrigés n'est pas bien considérable et que leur fréquence dans un texte n'est pas très élevée : un peu

plus d'un mot pour deux pages, en moyenne⁷. Dans le texte que voici, je n'ai pas eu l'occasion de me demander quelle orthographe j'allais choisir : sans que je l'aie fait exprès, aucun des mots réformés n'est venu sous ma plume⁸.

L'index de mon livre contient 1 081⁹ mots, dont 299 sont accompagnés de l'astérisque signifiant : la graphie dite nouvelle est déjà dans certains dictionnaires. Restent donc 782 graphies méritant mieux l'épithète de nouvelles¹⁰.

Je voudrais pourtant réduire encore le rôle de cette épithète. Ce sera aussi l'occasion de rendre hommage au Conseil international de la langue française animé par notre confrère Joseph Hanse.

Le ministre français de l'Éducation nationale ainsi que l'Académie française ont demandé au Conseil international, il y a plus de vingt ans, un rapport sur le projet de normalisation qu'avait élaboré René Thimonier. Joseph Hanse a présenté ce rapport en 1972 dans le bulletin de notre Académie¹¹ : trente-trois points étaient touchés, dont certains avec diverses subdivisions ; c'est dire que l'ambition a été plus grande qu'en 1990. Pourtant plusieurs rectifications de 1990 portent sur des points laissés de côté en 1972. Mais bien des propositions sont communes, par exemple pour l'emploi des accents, en tout près de 400 mots.

En 1975, l'Académie française a accepté une partie des rectifications proposées par le Conseil international, et elle les a appliquées en 1986 dans le premier fascicule de la neuvième édition de son dictionnaire. La plupart de ces mots ont été repris par le Conseil supérieur en 1990, environ 170, quoique l'Acadé-

⁷ Charles Muller, qui a fait partie des experts du Conseil supérieur, se fondant sur le dépouillement intégral de vingt-cinq romans récents, arrive aussi à la moyenne de moins d'une retouche par page. Je remercie cet excellent collègue d'avoir bien voulu me communiquer le résultat de ses recherches.

⁸ En relisant les épreuves, je trouve une exception : *l'île Maurice*, où j'ai suivi l'orthographe traditionnelle.

⁹ En réalité, 1 080, mais trois mots ont été omis (*connaître, reconnaître et méconnaître*) et deux mots qui y figurent avec point d'interrogation devraient être supprimés parce qu'ils ont disparu du rapport final non par oubli mais par crainte de l'homographie (ce sont les noms *aiguilliez* et *médaillier*). Je dois ajouter que plusieurs mots de cet index ont fait l'objet de deux rectifications distinctes : redoublement du *p* et agglutination dans *chaussetrappe*, par exemple.

¹⁰ Dans mon livre, prudemment (mes relevés n'engagent que moi et ne sont pas à l'abri d'erreurs), j'ai indiqué, en arrondissant : 1 200 mots, dont 800 reçoivent une graphie vraiment nouvelle.

¹¹ *Pour une rationalisation de l'orthographe*, p. 227-249.

mie ait renoncé à ces corrections en 1987, comme j'ai eu l'occasion de le déplorer devant vous le 9 janvier 1988¹².

Par la suite, une autre initiative de Joseph Hanse¹³ a été de réunir des linguistes et des lexicographes pour réduire le nombre des formes doubles (voire triples, quadruples, etc.) des dictionnaires, en choisissant ou en privilégiant une forme particulière : comme dans les rectifications de 1990, cela concerne notamment la présence de l'*s* dans les mots composés, l'agglutination des composés onomatopéiques, le pluriel des noms étrangers, soit environ 300 mots communs aux deux groupes, dont la composition était aussi en partie commune. Notons que la nouvelle règle, *un chasse-mouche* sans *s*, *des abat jours* avec *s*, avait reçu à cette occasion l'aval des représentants de toute la francophonie.

Si l'on ajoute que l'invariabilité de *laissé suivi* d'un infinitif est déjà préconisée ou admise par divers grammairiens, Littré inclus, que reste-t-il de neuf parmi les nouveautés de 1990 ? Je ne vois plus que la suppression de l'accent circonflexe sur *i* et sur *u*. Et pourtant, en 1905, l'Académie française de Brunetière et d'Anatole France avait accepté cette rectification. Bref, *nihil novi sub sole*.

Nihil novi sub sole aussi pour les réactions : en 1990 comme en 1905, etc. Les adversaires de la réforme se coalisent, disent n'importe quoi d'un ton passionné, voire menaçant : un comité Robespierre a promis la guillotine (morale) à quiconque aurait la témérité de profaner la langue française, c'est-à-dire aux « réformateurs » de 1990.

Philippe de Saint Robert, préfaçant en 1989 un livre favorable à des aménagements de l'orthographe¹⁴, écrivait : « Alors même qu'on reproche à l'État (français) de bloquer les réformes, on doit constater qu'il n'est nulle réforme qui ne passe par lui, et elle sera alors rejetée par soupçon d'autoritarisme ou d'impérialisme. » Le préfacier serein de 1989 ne sera pas le dernier, en 1990, à transformer le soupçon d'autoritarisme en accusation pure et simple, alors qu'il trouve normal que l'État intervienne contre les anglicismes, comme sans doute pour la protection de la nature.

¹² Article publié sous le titre « L'Académie française et l'orthographe » dans la *Revue générale* en mars 1988.

¹³ Le résultat de cette initiative est exposé dans *Pour l'harmonisation orthographique des dictionnaires*, Paris, Conseil international de la langue française, 1988, 132 pages.

¹⁴ C'est le livre de Nina Catach cité plus haut.

Parmi les membres de l'Académie française qui avaient accepté les rectifications le 3 mai 1990 en toute connaissance de cause puisqu'elle avait imposé des amendements, un certain nombre se sont déjugés devant ce bruit, ces attaques, ces menaces. D'autres, le secrétaire perpétuel en tête, ont défendu courageusement ce qu'ils avaient approuvé. Les académiciens se mirent d'accord le 17 janvier 1991 sur un texte ambigu : ils ne désapprouvent pas ce qu'ils ont approuvé sept mois plus tôt, mais ce sont de simples recommandations portant sur des graphies qui ne seront pas considérées comme incorrectes ou fautives, mais qui ne seront pas non plus imposées. L'Académie « se propose de juger, après une période d'observation, des graphies et emplois que l'usage aura retenus ».

Les adversaires ont conclu que les rectifications étaient enterrées, ce qui est sans doute confondre le désir et la réalité. Ils n'ont pas tout à fait désarmé cependant, comme le prouve l'article d'Albert Ginter...

Ils ont raison, puisque les partisans souhaitent favoriser la diffusion de ces graphies admises par l'Académie française. Déjà trois mensuels belges les ont adoptées : la *Revue générale*, *Diagnostic* et *Éducation populaire* ; elles sont acceptées aux examens de recrutement des officiers belges ; elles ont été adoptées par le département d'études romanes à l'Université de Louvain et aux facultés universitaires Saint-Louis (Bruxelles) ; le même département à l'Université de Liège, la faculté de philosophie et lettres à l'Université de Louvain, le Conseil international de la langue française ont émis un avis favorable ; certains parlementaires belges et beaucoup d'enseignants s'en font les propagandistes ; des manuels les mentionnent.

Les adversaires des rectifications se trouvent de deux côtés. Quelques-uns souhaitent une réforme radicale soumettant l'écriture à la prononciation : ils estiment que les aménagements compromettent la réalisation de leur rêve.

À l'opposé, il y a ceux qui ne se résignent pas à l'idée du changement. Sans doute peu nombreux sont les gens qui trouvent parfaite l'orthographe française. André Patris concède qu'il y a des « retouches dont personne ne conteste, en principe, le bien-fondé ». *En principe, oui*. Ou bien quand on n'a pas réfléchi : j'ai montré dans mon livre que bien des adversaires des rectifications en appliquent

certaines involontairement, et Albert Doppagne vient d'en donner d'autres exemples¹⁵.

Si l'on met bout à bout toutes les formes qui sont acceptées par celui-ci ou par celui-là, on retrouve une grande partie des rectifications : par exemple, Claude Lévi-Strauss, peu favorable au rapport du Conseil, ne rejette pas *nénufar*, qu'il a employé lui-même (il m'en donne la référence précise : *L'homme nu*, 1971, p. 13). Mais, si l'on met bout à bout toutes les formes qui sont refusées par celui-ci ou par celui-là, il ne reste plus rien. C'est une réponse que l'on peut donner à l'exigence d'Albert Ginter : une vaste consultation réduirait à rien les modifications. L'expérience a été faite au Conseil supérieur même : le comité des experts a réduit les propositions de chacun de ses membres, le groupe de travail a réduit les propositions des experts, l'Académie a réduit les propositions du groupe de travail. Ajoutez quelques étapes, et tout aura fondu.

En vérité, presque tout le monde répugne à changer ses habitudes et cherche à camoufler par de « bonnes » raisons son immobilisme : la tyrannie du pouvoir politique, la nécessité de consulter toute la francophonie, les prétentions des linguistes, la menace d'une orthographe phonétique ou celle de l'anarchie, la rupture avec la tradition classique (comme si Racine écrivait comme nous !), la nécessité de réimprimer tous les livres. On ergote sur des cas particuliers : « Moi, je prononce *événement* autrement qu'*avènement*. » En supposant que ce soit réel, cette prononciation, influencée par l'écriture, est tout à fait minoritaire¹⁶. Non seulement, *avènement* et *événement* ont la même base : le latin *venire*, mais le second a été formé sur le modèle du premier¹⁷ ; tous deux ont été écrits par l'Académie avec des accents aigus jusqu'en 1835 ; en 1878, l'Académie a corrigé l'un et oublié l'autre. Ne cherchez pas à justifier votre répugnance au changement. Ne changez pas, tout simplement. Mais pourquoi refuser que d'autres changent ? Pour ne pas heurter votre œil ? Mais n'est-il pas heurté déjà et sans cesse par les graphies « nouvelles » que l'on trouvait déjà un peu partout : *entraînement*, *nénufar*,

¹⁵ Compte rendu de *Contre la réforme de l'orthographe* (ouvrage collectif), dans *l'Ethnie française*, mars 1991, p. 10-11.

¹⁶ Trois témoins sur dix-sept dans A. Martinet et H. Walter, *Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel*, Paris, France-Expansion, 1973. On constate avec étonnement que deux de ces trois témoins prononcent *è* dans *événementiel*, mais que quatre autres prononcent *é* dans ce dernier mot et *è* dans *événement*.

¹⁷ Voir O. Bloch et W. von Wartburg, *Dictionnaire étymologique de la langue française*.

innommé, *laissé* invariable devant un infinitif ou, ce qui est pis, accordé à contretemps¹⁸. Mais je suis pas si sûr que vous remarquez tout cela...

Pourquoi refuser que, pour les autres usagers, pour les futurs usagers particulièrement, soient entérinés dans l'écriture les changements de la prononciation (*assener* - *asséner*), que soient adaptés les mots venus d'ailleurs (*révoluer*), que disparaissent des procédés désuets, isolés (*douceâtre*) ou risquant d'altérer la prononciation (*oignon*), que soient corrigés les accidents de l'histoire (*demiurge*, *innomé*), que soient données des règles là où régnait le désordre (les verbes en *-eler*, *-eter*; les noms composés) ?

Il est tout à fait compréhensible que les écrivains chargent la forme extérieure des mots, sons et lettres, d'une valeur affective et qu'ils envisagent avec déplaisir qu'on y touche. J'ai reçu une charmante lettre où Paul Willems me dit qu'il n'accepte *perce-neige* qu'au féminin et sans marque du pluriel ; il admettrait tout au plus qu'on lui donne une majuscule comme à *Espérance*. Ce sont les droits imprescriptibles du poète.

Pascal de Duve¹⁹ va très loin dans ce genre de sensation : « C'est méconnaître le génie de la langue française que d'ignorer que, dans *boursoufflement*, le deuxième *f* se cache très exactement dans l'étendue du mot. Le nouveau *boursoufflement* contient pour ainsi dire trois *f* largement de quoi soupirer de dépit. » Je ne rirai pas d'une telle déclaration. Mais je dirai à Pascal de Duve : « Ne changez pas votre façon d'écrire et de sentir. Mais ne transformez pas votre rêverie personnelle en norme universelle. Acceptez que, pour d'autres, *boursoufflement*, avec deux *f* n'ait que deux *f*. »

Copyright © 1991 Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique. Tous droits réservés.

Pour citer cette communication :

André Goosse, *Simple réflexions sur une « réforme »* [en ligne], Bruxelles, Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique, 1991. Disponible sur : < www.arlfb.be >

¹⁸ Dans un numéro d'un quotidien, il y aurait cependant moins de mots à corriger si l'on appliquait la « nouvelle » orthographe qu'il n'y a de fautes d'impression, lesquelles, bien entendu, ne suivent aucun principe cohérent.

¹⁹ Dans le *Soir* du 10 janvier 1991, cité par Cléante, dans *Questions de français vivant*, n° cité, p. 28.